



**RÉGION ACADÉMIQUE  
BRETAGNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Un professeur, ça change la vie pour  
toute la vie**

**ÉDUCATION NATIONALE**

**Des femmes et  
des hommes qui  
*changent la vie*  
pour toute la vie**

# Quelle affectation suite à la réussite au concours ?

⇒ Deux phases :

- ⇒ Nationale : résultats de l'affectation dans une académie du 28 juin au 8 juillet 2024
- ⇒ Académique : si vous êtes affecté(e) dans l'académie de Rennes :

<b>Du 9 au 11 juillet 2024</b>	Formulation des vœux d'affectation
<b>Le 17 juillet 2024 16h00</b>	Résultats des affectations
<b>Le 28 août 2024</b>	Journée d'accueil institutionnel
<b>30 août 2024</b>	Pré-rentrée dans l'établissement d'affectation

# Quelle affectation suite à la réussite au concours ?

- ⇒ L'affectation est déterminée au regard :
  - ⇒ **Des vœux formulés par ordre préférentiel :**
    - ⇒ sur des zones géographiques, précédés d'un vœu indicatif « commune »
    - ⇒ à titre indicatif, la liste des postes sera accessible sur le site de l'académie le 09/07/2024
  - ⇒ **Du barème transmis par le ministère** (situation familiale, handicap, ancienne qualité d'agent de l'Education nationale, rang de classement au concours, réussite au concours de l'agrégation)
  - ⇒ **Des postes disponibles** dans la discipline

# Une question concernant son affectation comme stagiaire ?

Accueil téléphonique du **28 juin au 26 juillet 2024** :



du lundi au vendredi

de 9h00 à 17h00

au **02 23 21 78 78**

Et par mail : [stagiaires2024@ac-rennes.fr](mailto:stagiaires2024@ac-rennes.fr)

# Comment devenir enseignant contractuel ?

⇒ Un seul site national avec toutes nos offres :

<https://recrutement.education.gouv.fr/>

⇒ Appliquer les filtres :

⇒ Choisir la région ou le département souhaité

⇒ Dans « Fonction/filière », choisir ENS - ENSEIGNEMENT DEVANT ELEVES

⇒ Se connecter et créer son profil pour postuler

⇒ Joindre sa carte d'identité ou son titre de séjour et son passeport, un CV et une lettre de motivation



Enseigner en collège ou en lycée

# Quel est le processus de recrutement ?

- Le (la) candidat(e) répond à une offre générique (dans une zone géographique pour constituer un vivier de candidats) ou spécifique (dans un établissement pour répondre à un besoin immédiat)
- Si son profil correspond, un entretien lui est proposé avec un(e) inspecteur(trice)
- Si l'avis de l'inspecteur ou de l'inspectrice est favorable, la division des personnels enseignants (DPE 6) propose un contrat à l'année ou selon la durée du remplacement



# Une question concernant le recrutement contractuel ?

**Division des personnels enseignants**

**Bureau du recrutement et du remplacement (DPE 6)**



[ce.dpe-b6@ac-rennes.fr](mailto:ce.dpe-b6@ac-rennes.fr)

02 23 21 78 01 ou 78 07

# Une question concernant le concours ?

**Division des examens et concours**

**Bureau des concours (DEC 4)**



[ce.dec4@ac-rennes.fr](mailto:ce.dec4@ac-rennes.fr)

02 23 06 79 80



# Avez-vous des questions ?





# RÉGION ACADÉMIQUE BRETAGNE

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

## **Merci pour votre attention !**

**L'académie de Rennes : premier employeur en Bretagne**

Elle s'engage à accompagner tous ses personnels  
et leur permettre d'évoluer, de se former, de changer de métier.

Labellisée égalité-diversité, l'académie veille à offrir des conditions de travail permettant l'épanouissement personnel et professionnel de tous et de toutes